

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LONGWY SUR LE DOUBS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Pierre THIÉBAUT.

PRÉSENTS : BAILLY Sylvain, BEDIOT Daniel, BRUGGER Damien, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, CHARTON Laurent, GODARD Christine, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Laurence, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre et VAUCHEY Colette.

ABSENTS : ECOIFFIER Ludovic, GAUDILLIER Stéphane.

ABSENTS EXCUSES : CHAPELOTTE Séverine (pouvoir à PEGUILLET Laurence).

SECRETAIRE : PEGUILLET Laurence

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ✓ Valider le renouvellement de la convention avec le SIDEC concernant les systèmes informatiques.
- ✓ Valider le projet de reboisement de la parcelle 29 ar par l'ONF ainsi que le montant du devis de dossier complet de demande de subvention auprès de la PEFC.
- ✓ Valider la procédure de mise en concurrence du Centre de Gestion du Jura concernant le contrat d'assurance des risques statutaires.
- ✓ Valider les changements et les créations de numérotations des rues communales comme suit :

1) Rue des écoles :

- Le n°2, rue des écoles pour la salle polyvalente.
- Le n°4, rue des écoles pour l'entreprise PEGUILLET Menuiserie.
- Le n°6, rue des écoles pour la maison PEGUILLET Marc.

2) Rue de l'église :

- Le n°24, rue de l'église pour le logement de Mme COSTANTE.
- Le n°24 bis pour le logement de Mme GAUDILLAT.

3) Rue de la lisse :

- Côté pair :
 - Mme VAUCHET Renée : n°4, rue de la lisse
 - M. et Mme BOISSON : n°4 bis, rue de la lisse
 - Atelier PEGUILLET Menuiserie : n° 4 Ter, rue de la lisse
 - M. DA SILVA : n°6, rue de la lisse
 - M. et Mme PEGUILLET Patrick : n° 8, rue de la lisse.
- Côté impair :
 - M. BONGAIN : n°23, rue de la lisse
 - M. et Mme FOISSOTTE : n°23 A, rue de la lisse
 - M. TOURNIER : n°23 B, rue de la lisse
 - Mme GEOFFROY : n°23 C, rue de la lisse
 - M. CHAILLET : n°25, rue de la lisse

- ✓ Valider les droits de place des exposants et la gratuité des parkings à compter de 2024 concernant la foire d'automne comme suit :

	DROITS FIXES
Frais de dossier par emplacement de vente	45.00 €
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE	
380 V triphasé	100.00 €
220 V monophasé	50.00 €
DROITS DE PLACE AU M LINÉAIRE	
Champ de foire + zone artisanale sur 5 m de profondeur maximum	15.00 € / m linéaire
Allée goudronnée 0 sur 5 m de profondeur	17.50 € / m linéaire
Rue du champ de foire goudronnée sur 3 m ou 5 m de profondeur selon emplacement	19.00 € / m linéaire
Rue de l'église goudronnée sur 5 m de profondeur	20.00 € / m linéaire
Supplément pour angle d'allée	½ angle 25.00 €
	Tête d'allée 50.00 €
Restauration et buvette	4.00 € / m²
Matériel agricole – bétail – Fête foraine	2.00 € / m²
Forfait poubelle buvette et restauration	+ de 100 m² : 100 €
	- de 100 m² : 50 €
Stationnement gratuit	

- ✓ Valider les changements indiqués ci-dessous concernant les laissez-passer pour la foire d'automne à compter de 2024 :
- Laissez-passer habitants avec leurs enfants domiciliés à Longwy : offert par la commune.
 - Laissez-passer invités : supprimés.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC UNE VOIX CONTRE (M. BRUGGER Damien), DEUX ABSTENTIONS (M. BAILLY Sylvain, Mme GODARD Christine) ET DIX VOIX POUR (Mmes CHAPELOTTE Séverine, PEGUILLET Laurence, VAUCHEY Colette et Mrs BEDIOT Daniel, CLAVIER Dominique, CLAVIER Hervé, CHARTON Laurent, JEANNEAUX Jean-Claude, PEGUILLET Patrick, THIÉBAUT Pierre) DÉCIDE :

- ✓ La création d'un péage d'entrée à 2 € par personne avec une gratuité pour les enfants de – de 12 ans à compter de 2024 pour la foire d'automne.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h05.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT